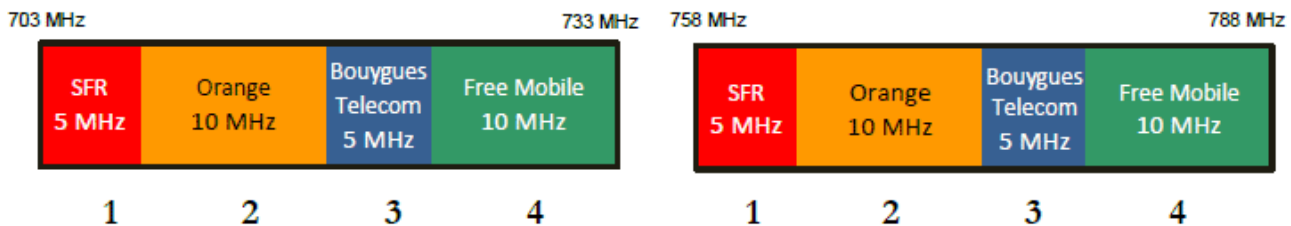


BANDE 700 MHz

Résultat final de la procédure d'attribution

Paris, le 24 novembre 2015

Les résultats définitifs de l'enchère sont les suivants :



Plus précisément :

- l'opérateur SFR est placé en 1^{re} position dans la bande et se voit attribuer 5 MHz duplex, pour un montant de 466 000 000 euros ;
- l'opérateur Orange est placé en 2^e position dans la bande et se voit attribuer 10 MHz duplex, pour un montant de 933 078 323 euros ;
- l'opérateur Bouygues Telecom est placé en 3^e position dans la bande et se voit attribuer 5 MHz duplex, pour un montant de 467 164 000 euros ;
- l'opérateur Free Mobile est placé en 4^e position dans la bande et se voit attribuer 10 MHz duplex, pour un montant de 932 734 001 euros.

Au total, les lauréats devront verser à l'Etat, au titre des redevances pour l'utilisation des fréquences de la bande 700 MHz, la somme de 2 798 976 324 euros.

Pour rappel, les lauréats paieront ces sommes en quatre quarts exigibles :


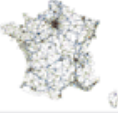





- à l'attribution des autorisations
- un an plus tard (soit fin 2016) ;
- deux ans plus tard (soit fin 2017) ;
- et trois ans plus tard (soit fin 2018).

A ces sommes viendront s'ajouter une part annuelle variable, égale à un pourcent du chiffre d'affaire réalisé par l'exploitation de ces fréquences.

L'ARCEP délivrera d'ici quelques semaines à chacune des sociétés lauréates leur autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz.

Annexe - Rappel des obligations de couverture

Annexe 2 – Les obligations de couverture

Obligation	17 janvier 2022	17 janvier 2027	T ₁ + 15 ans (fin 2030)
 Population métropolitaine		98%	99,6%
 Axes routiers prioritaires			100%
 Population de chaque département métropolitain		90%	95%
 Population de la zone de « déploiement prioritaire » (18% de la population, 63% du territoire)	50%	92%	97,7%
 Centres-bourgs du programme « Zones Blanches » (1% de la population, 3300 centres-bourgs)		100%	
 Réseau ferré régional : couverture au niveau national	60%	80%	90%
 Réseau ferré régional : couverture dans chaque région		60%	80%

T₁ = date d'attribution des fréquences

T1 = date d'attribution des fréquences

Les documents associés

- Tous les documents utiles dans une page dédiée **
- Les attributions de fréquences aux opérateurs mobiles en France métropolitaine **